

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 27 avril 2026**

Nombre de membres en exercice : **64** **L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT SEPT AVRIL** à 14 h 00, le  
Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en  
salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la  
présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**  
Nombre de présents : 55  
Nombre de représentés : 7  
Nombre d'absents : 2 **Secrétaire de séance** : M. Kévin DAIN

**OBJET**

**AFFAIRE N°2026\_080\_CC\_25**  
*Désignation des représentants au sein de  
la Fédération Nationale des Schémas de  
Cohérence Territoriale (SCoT)*

Nombre de votants : 60

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
21 avril 2026

- date d'affichage et de publication de la liste  
des délibérations au plus tard le  
04/05/2026

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Gabriel AUBERT - M. Cyrille MELCHIOR - M. Christophe DAMBREVILLE -  
Mme Karine AGATHE FILAIN - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M.  
Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic  
LASAONE - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme  
Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX -  
Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY -  
Mme Nila RADAKICHENIN - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Eric RENE -  
M. Edie SOPHIE - Mme Jacqueline APAYA - Mme Vanessa Judikaelle  
BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme  
Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme  
Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU - M. Evane Nil AYDOGARD - Mami  
BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie  
NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - Mme Bibi-Fatima ANLI - M. Jean-  
Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée  
SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline  
CHEREAU-NEMAZINE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-  
Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - M. Philippe  
ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude  
ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M.  
Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Thierry ROBERT - M. Jean Yves LANGENIER

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Monsieur Dominique APAYA-GADABAYA procuration à Mme Annie PIGNOLET  
DUMONT - Mme Karine LEBON procuration à Mme Pascaline CHEREAU-  
NEMAZINE - Mme Manon VINCELOT procuration à M. Karim JUHOOR - Mme  
Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Tristan  
FLORIAN procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Virginie SALLE procuration  
à M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE procuration à M. Cyrille  
MELCHIOR

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2026

### **AFFAIRE N°2026\_080\_CC\_25 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)**

#### **Le Président de séance expose :**

La «Fédération Nationale des SCoT» est une association qui fédère les Établissements Publics compétents en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) afin de permettre la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

Cette volonté de «fédération» et de mise en réseau s'adresse tant aux élus de ces établissements publics qu'à leurs techniciens. L'association compte aujourd'hui plus de 360 adhérents et couvre 81 % des structures porteuses de SCoT. Le Territoire de l'Ouest y adhère depuis 2010.

#### **Les objectifs et le rôle de l'association**

L'association a pour objectif, au sein des structures porteuses de SCoT, de constituer un véritable centre de ressources et réseaux permettant d'accompagner, d'éclairer et de faciliter le travail des élus et des techniciens, par l'échange d'informations, d'expériences, de savoir-faire, sur différents thèmes :

- évolutions législatives et réglementaires, outils de veille juridique ;
- méthodologie d'élaboration et de conduite de SCoT, témoignages sur des expériences menées ;
- commissions de travail et organisation de rencontres aux niveaux national, régional, local...

L'association porte un discours cohérent, partagé par l'ensemble des structures porteuses de SCoT, et a démontré sa capacité à être une véritable force de proposition et un espace de partenariat pour les élus locaux et leurs associations représentatives, l'État et ses services quel que soit l'échelon géographique, les autres associations regroupant les élus et/ou les professionnels des collectivités territoriales et EPCI, ....

Compte tenu de la portée nationale de l'association, les échanges entre ses adhérents, ainsi qu'entre l'association et ses partenaires, s'appuieront largement sur les moyens électroniques de communication : messageries électroniques, sites Internet, blog spécifique à l'association.

Il est demandé au Conseil communautaire de désigner les élus référents du SCoT (1 titulaire et 1 suppléant) qui seront appelés à représenter le Territoire de l'Ouest au sein de l'Assemblée générale de la Fédération.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants du TCO au sein de l'Assemblée générale de la Fédération Nationale des SCoT. Cette décision sera consignée au procès-verbal de la séance.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**  
**Ouï l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 8 ABSTENTION(S), 2 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

- **DÉSIGNER M. Karim JUHOOR**, en tant que **titulaire**, pour représenter le Territoire de l'Ouest au sein de l'Assemblée générale de la Fédération Nationale des Schémas de Cohérence Territoriale ;
- **DÉSIGNER M. Gabriel AUBERT**, en tant que **suppléant** pour représenter le Territoire de l'Ouest au sein de l'Assemblée générale de la Fédération Nationale des Schémas de Cohérence Territoriale.

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président